

Le 14 juin 2018

18304080050



000268

HARMONIE DE LACHINE
800 rue Sherbrooke
Montréal (Québec)
H8S 1H2

Destinataire : Dirigeant ou dirigeante de l'entreprise

Objet : Code d'accès clicSÉQUR express

Madame,
Monsieur,

Deux services québécois d'authentification gouvernementale sont offerts aux entreprises par le gouvernement du Québec, soit clicSÉQUR - Entreprises et clicSÉQUR express. Ces services permettent aux entreprises d'accéder en toute sécurité aux services en ligne des ministères et organismes gouvernementaux participants.

Vous trouverez ci-joint votre code d'accès clicSÉQUR express ainsi que la procédure pour l'utiliser.

Comme il s'agit d'un code permanent et unique, **vous devez le conserver précieusement**. Vous avez la responsabilité de transmettre votre code d'accès aux membres du personnel de votre entreprise autorisés à l'utiliser. Pour des raisons de sécurité et de protection des renseignements, nous vous recommandons la plus grande rigueur dans l'utilisation et la divulgation de votre code. Nous vous invitons ainsi à lire attentivement les conditions d'utilisation également jointes à cet envoi.

Notez que, à partir du moment où une entreprise possède un numéro d'entreprise du Québec, c'est celui-ci qui doit être utilisé comme identifiant.

Pour plus de renseignements sur clicSÉQUR express et clicSÉQUR - Entreprises, nous vous invitons à consulter les sites Internet suivants :

- clicSÉQUR express : www.clicsecur.express.gouv.qc.ca;
- clicSÉQUR - Entreprises : www.clicsecur.entreprises.gouv.qc.ca.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Service à la clientèle

p. j. Document *Votre code d'accès clicSÉQUR express*
Conditions d'utilisation de clicSÉQUR express

67457-268-1/4

001969

Votre code d'accès clicSÉQR express

Voici votre code d'accès clicSÉQR express. Comme il s'agit d'un code permanent, **vous devez le conserver précieusement.**

Code d'accès clicSÉQR express de votre entreprise : k2tyKHMd

Pour des raisons de sécurité, nous vous recommandons la plus grande rigueur dans l'utilisation de votre code d'accès.

Pour utiliser votre code d'accès clicSÉQR express,

1. ayez en main votre numéro d'entreprise du Québec (NEQ), qui sera votre identifiant;
2. accédez au site Internet du ministère ou de l'organisme offrant le service électronique que vous souhaitez utiliser;
3. entrez votre numéro d'entreprise du Québec ainsi que votre code d'accès clicSÉQR express;
4. lisez et acceptez les conditions d'utilisation de clicSÉQR express la première fois que vous utiliserez votre code d'accès. Ces conditions d'utilisation sont jointes à cet envoi.

Services électroniques auxquels vous avez accès grâce à clicSÉQR express :

- Déclaration de la TPS/TVH et de la TVQ - Revenu Québec
- Demande de remboursement gouvernemental de la TVQ pour un ministère ou un organisme - Revenu Québec
- Transmission des sommaires périodiques des ventes - Revenu Québec
- Mon bureau - Registraire des entreprises
- Déclaration de l'employeur en matière d'équité salariale - Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail - Équité salariale
- Mon dossier à jour - Régie du bâtiment du Québec

Pour obtenir plus de renseignements, consultez le site Internet de clicSÉQR express, à l'adresse www.clicseqr.express.gouv.qc.ca.

Si vous avez besoin d'assistance ou si vous ne comptez pas utiliser votre code d'accès clicSÉQR express et que vous désirez en demander l'annulation, vous pouvez communiquer avec le Centre d'assistance technique au 1 866 423-3234.

Conditions d'utilisation du service clicSÉQUR express et des services en ligne offerts par des ministères et organismes participant à clicSÉQUR express

ClicSÉQUR express est un service d'authentification du gouvernement du Québec qui est destiné aux entreprises et qui leur permet d'utiliser des services en ligne offerts par les ministères et organismes participant à clicSÉQUR express.

Dans le présent document, le terme *entreprise* désigne un particulier en affaires, une société de personnes, une société, un ministère, un organisme, une personne morale de droit public ou toute autre entité légale.

Pour se faire authentifier au moyen de clicSÉQUR express, l'entreprise doit utiliser son numéro d'entreprise du Québec (NEQ) et son code d'accès clicSÉQUR express.

Si l'entreprise n'a pas de NEQ, elle doit utiliser son numéro d'inscription au fichier de la taxe de vente du Québec (TVQ) et son code d'accès clicSÉQUR express. Dans ce cas, l'entreprise ne peut utiliser que des services en ligne offerts par Revenu Québec. Si l'entreprise désire utiliser d'autres services en ligne offerts par les ministères et organismes participant à clicSÉQUR express, elle doit consentir à ce que Revenu Québec communique à clicSÉQUR express les renseignements suivants inscrits à son dossier fiscal : nom et coordonnées de l'entreprise, nom et coordonnées des dirigeants et la date de fermeture de l'entreprise, s'il y a lieu.

Délivrance et utilisation du code d'accès clicSÉQUR express

Le code d'accès clicSÉQUR express est envoyé par la poste à l'adresse de l'entreprise et à l'attention d'un dirigeant. Ce code d'accès est déjà activé au moment de l'envoi et prêt à être utilisé, sous réserve que l'entreprise accepte les conditions d'utilisation de clicSÉQUR express et celles des services en ligne des ministères et organismes participant à clicSÉQUR express.

Même si l'entreprise possède plusieurs établissements ou un grand nombre d'employés, elle ne détient qu'un seul code d'accès clicSÉQUR express.

L'entreprise est responsable

- de veiller en tout temps à ce que son code d'accès clicSÉQUR express soit communiqué aux seules personnes de son entreprise qui doivent s'en servir pour utiliser des services en ligne offerts par des ministères et organismes participants;
- d'informer ces personnes qu'elles doivent respecter les conditions d'utilisation de clicSÉQUR express et des ministères et organismes participant à clicSÉQUR express;
- d'informer ces personnes qu'elles doivent en tout temps assurer la confidentialité et la sécurité du code d'accès clicSÉQUR express de l'entreprise.

Toute personne qui détient le code d'accès clicSÉQR express de l'entreprise peut, pour le compte de l'entreprise et au nom de celle-ci.

- consentir aux conditions d'utilisation de clicSÉQR express et des services en ligne des ministères et organismes participant à clicSÉQR express;
- faire authentifier l'entreprise par l'intermédiaire de clicSÉQR express;
- utiliser des services en ligne offerts par les ministères et organismes participant à clicSÉQR express, sous réserve, le cas échéant, de toutes autres conditions d'utilisation prévues;
- demander la suspension, la réactivation, l'annulation ou la réémission du code d'accès clicSÉQR express.

Dans le cas d'une entreprise qui n'a pas de NEQ, toute personne qui détient le code d'accès de l'entreprise peut également, pour le compte de l'entreprise et au nom de celle-ci, consentir à ce que Revenu Québec communique à clicSÉQR express des renseignements tirés de son dossier fiscal.

Quiconque utilise le code d'accès clicSÉQR express de l'entreprise engage et lie celle-ci pour toutes les actions faites avec ce code, et ce, même s'il s'agit d'une utilisation non autorisée. L'entreprise est donc responsable de toute action faite avec son code d'accès clicSÉQR express jusqu'à ce qu'elle ait informé le service à la clientèle de clicSÉQR express de son utilisation non autorisée ou qu'elle ait demandé son annulation.

Chaque action faite au moyen du code d'accès clicSÉQR express de l'entreprise a le même effet juridique que si elle avait été faite conformément à des instructions écrites données par l'entreprise, qu'elle aurait elle-même signées. L'entreprise est responsable en tout temps de la véracité et de l'exactitude de l'information fournie au moyen des services en ligne offerts par les ministères et organismes participant à clicSÉQR express.

Confidentialité du code d'accès clicSÉQR express

L'entreprise est responsable de la confidentialité de son code d'accès clicSÉQR express.

L'entreprise a la responsabilité d'informer le service à la clientèle de clicSÉQR express de toute utilisation non autorisée de son code d'accès clicSÉQR express. Elle a aussi la responsabilité de prendre toutes les mesures à sa portée pour utiliser dans des conditions de sécurité optimales les services en ligne offerts par les ministères et organismes participant à clicSÉQR express.

Droits d'accès à clicSÉQR express et aux services en ligne offerts par les ministères et organismes participants

Le gouvernement du Québec peut suspendre ou annuler tout accès à clicSÉQR express sans avis préalable à l'entreprise. Ainsi, il peut, à tout moment et avec effet immédiat, suspendre ou annuler le code d'accès clicSÉQR express, notamment s'il a des motifs de croire que l'une des conditions d'utilisation ou la loi n'a pas été respectée. Il peut également le faire, par exemple, pour des motifs de sécurité, à des fins administratives ou s'il demeure inutilisé.

Les ministères et organismes participant à clicSÉQR express peuvent, à tout moment et avec effet immédiat, mettre fin aux droits d'accès à leurs services en ligne respectifs.

L'entreprise peut demander au service à la clientèle de clicSÉQUR express de suspendre ou d'annuler son code d'accès clicSÉQUR express. L'entreprise autorise le service clicSÉQUR express à informer les ministères et organismes participant à clicSÉQUR express que son code d'accès clicSÉQUR express a été annulé.

Disponibilité de clicSÉQUR express et des services en ligne offerts par les ministères et organismes participants

ClicSÉQUR express ou les ministères et organismes participant à clicSÉQUR express peuvent, à tout moment, modifier ou interrompre une partie ou la totalité de leurs services en ligne, sans avoir à en informer l'entreprise préalablement.

Conservation des données

Les données relatives aux transactions effectuées au moyen du code d'accès clicSÉQUR express ou des services en ligne offerts par les ministères et organismes participants sont conservées par clicSÉQUR express ou par les ministères et organismes participants dans leurs banques de données respectives. Elles constituent des preuves documentaires. L'historique des accès à clicSÉQUR express et, le cas échéant, aux services en ligne des ministères et organismes participants au moyen du code d'accès clicSÉQUR express font partie de ces données.

Exclusion de responsabilité

Le gouvernement du Québec ou les ministères et organismes participant à clicSÉQUR express ne peuvent être tenus responsables de tout dommage que l'entreprise pourrait subir en raison

- de l'utilisation par quiconque de son code d'accès clicSÉQUR express ou des services en ligne offerts par les ministères et organismes participant à clicSÉQUR express, et ce, même s'il s'agit d'une utilisation non autorisée;
- de la non-disponibilité de ces services en ligne.

Utilisation d'un logiciel commercial pour accéder à clicSÉQUR express et aux services en ligne offerts par les ministères et organismes

Le service clicSÉQUR express ou des services en ligne offerts par les ministères et organismes participant à clicSÉQUR express peuvent être accessibles à partir de logiciels commerciaux. Cependant, le gouvernement du Québec ou les ministères et organismes participants ne garantissent pas l'accès à clicSÉQUR express ou aux services en ligne offerts par les ministères et organismes participants à partir de tels logiciels, ni le bon fonctionnement, ni l'efficacité de ceux-ci. Ils peuvent, à tout moment, suspendre ou mettre fin à l'accès à ces services à partir de tels logiciels.

Modification des conditions d'utilisation

Les conditions d'utilisation de clicSÉQUR express et des ministères et organismes participant à clicSÉQUR express peuvent être consultées sur le site Internet de clicSÉQUR express, ainsi que sur le site des ministères et organismes participants. Elles peuvent être modifiées à n'importe quel moment, sans préavis.

Les ministères et organismes participants peuvent prévoir d'autres conditions d'utilisation, lesquelles peuvent être disponibles sur leur site Internet respectif.

L'entreprise s'engage à consulter périodiquement ces sites pour s'informer à ce sujet.

Régime juridique

Tout différend qui pourrait découler des conditions d'utilisation de clicSÉQUR express et des ministères et organismes participant à clicSÉQUR express, de l'utilisation de clicSÉQUR express ou des services en ligne offerts par les ministères et organismes participant à clicSÉQUR express est régi par le droit applicable au Québec. L'entreprise reconnaît la compétence exclusive des tribunaux du Québec à cet égard.